

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 6 avril 2026 au 10 avril 2026 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2025

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 6 avril 2026 au 10 avril 2026 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 13 mai 2026) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 84.245 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
07/04/2026	1.800	79,54	78,80	79,85	143.172	AQEU
07/04/2026	9.900	79,55	78,80	79,85	787.545	CEUX
07/04/2026	1.100	79,53	78,85	79,85	87.483	TQEX
07/04/2026	24.557	79,40	78,90	79,85	1.949.826	XBRU
08/04/2026	1.900	82,12	81,50	82,70	156.028	AQEU
08/04/2026	6.914	82,13	81,50	82,70	567.847	CEUX
08/04/2026	1.200	82,13	81,55	82,70	98.556	TQEX
08/04/2026	6.049	82,20	81,55	82,75	497.228	XBRU
09/04/2026	1.000	80,88	79,60	81,40	80.880	AQEU
09/04/2026	7.042	80,49	79,20	81,45	566.811	CEUX
09/04/2026	1.000	80,80	79,60	81,45	80.800	TQEX
09/04/2026	4.222	80,40	79,20	81,50	339.449	XBRU
10/04/2026	1.877	81,31	80,80	81,70	152.619	AQEU
10/04/2026	3.622	81,37	80,80	81,75	294.722	CEUX
10/04/2026	1.300	81,35	80,85	81,75	105.755	TQEX
10/04/2026	10.762	81,05	80,80	81,75	872.260	XBRU
Total	84.245	80,49			6.780.980	

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 6 avril 2026 au 10 avril 2026 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 10 avril 2026, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.841.559 actions GBL représentatives de 9,6 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 33,1 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de septante ans et présentant un actif net réévalué de €14,0mds à fin décembre 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionariat familial stable.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation